

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

PRENEZ NOTE que le 1 mai dernier, le conseil a adopté la résolution 2023-076 de tenir la séance du conseil du 5 juin prochain au 54 chemin de la Pointe-Leggatt (Église Presbytérienne) à 19h.

Il s'agit d'une mesure dont l'application est temporaire et un prochain avis sera publié pour vous informer du lieu de la prochaine séance.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 11 MAI 2023

Chantal Tremblay,

Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, <u>Chantal Tremblay</u>, en ma qualité de directrice générale secrétaire trésorière de la municipalité de <u>Grand-Métis</u>, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10 heures et 14 heures le 11^{ième} jour de mai 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2023

Directrice générale greffière trésorière